

RECOMMANDATIONS SANITAIRES DE LA FILIERE EVENEMENTIELLE

Homologuées par le gouvernement français

1- Régulation de l'accès au site

- Une distance physique d'1m entre chaque personne
- Contrôle/Régulations des admissions à l'accueil avec système de comptage entrées/sorties
- Mise à disposition des masques et gel hydroalcoolique
- Présence d'agents d'accueils formés pour faire respecter par les publics, les mesures « barrières »

-2- Information et sensibilisation des participants, exposants et visiteurs sur les consignes :

- Une communication à prévoir en amont et pendant l'événement
- Les principes : distanciation physique, port du masque, hygiène des mains

3- Déterminer les conditions d'intervention du montage et démontage d'un événement

- Echelonnage des interventions
- Incitation à l'organisation de certaines opérations hors du site
- Port des EPI imposé (masque, visière, gants...)
- Allongement dans la mesure du possible de la durée des chantiers



4- Mise en œuvre de la distanciation physique

- Marquage au sol et organisation des flux de visiteurs (distinction entrées/sorties), adaptation des parcours si nécessaire (ex. goulets d'étranglement)
- Escaliers en sens unique ou fléchage des sens de montée/descente - information sur la jauge maximale retenue pour les ascenseurs.

5- Renforcement des mesures d'hygiène et limitation des points de contacts

- Privilégier les solutions de dématérialisation (billetterie en ligne, paiement sans contact, impression badges à domicile, commande de repas, menus en ligne..)

6- Prévoir des aménagements et une gestion des flux dans les lieux spécifiques

- Espaces d'accueil : écrans plexiglas, marquages au sol, gestion des files d'attente, équipement des salariés d'EPI adaptés
- Espaces de restauration : régulation des flux, 1,5m² pour la restauration assise, tables de 10 personnes max et séparation d'1m entre les tables
- Espaces de conférence et de réunion / auditoriums : aménagement des espaces de conférence : 1 siège sur 2 en quinconce, aménagement des espaces de regroupement : mesures d'hygiène et distanciation d'1m entre 2 personnes

7- Mettre un espace d'isolement à la disposition du service médical de l'événement au cas où un participant manifesterait des symptômes sur le site

EPI =Équipement de protection individuel

Pour télécharger le document complet, en français, c'est [ICI](#)

